

Pourquoi et comment adhérer au syndicat SM-TE ?

Pourquoi adhérer à un syndicat ¹ ?

Ce n'est pas parce que les travailleurs ont perdu l'habitude de se syndiquer que c'est une bonne chose que de ne pas le faire ni qu'il ne faut pas renouer avec cette pratique.

Se syndiquer, c'est ne plus être seul et se protéger. C'est aussi :

- refuser** l'individualisation institutionnalisée et organisée,
- recréer** des *solidarités* dans le travail, dans le métier comme dans l'entreprise,
- favoriser** l'entraide et l'écoute entre collègues,
- bénéficier** d'un support juridique dans les conflits du travail individuels ou collectifs,
- participer** à une VRAIE expression collective des travailleurs au sein de son entreprise.

N'oublions pas que, par le biais de leurs DRH, les entreprises (du moins celles qui n'ont qu'une vision financière au détriment de l'éthique et dont le « patron » oublie de porter attention à ses employés), n'hésitent pas à utiliser des méthodes dites de « management » qui, trop souvent, exercent une pression psychologique sur le salarié pour lui faire accepter une augmentation de la charge de travail ou pour le « convaincre » du bien-fondé d'une « modération salariale ».

Pourquoi adhérer au syndicat SM-TE ?

Les syndicats « institutionnalisés », ceux que l'on présente comme étant « représentatifs », remplissent-ils encore leurs missions que le code du travail résume en disant que : « *Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leurs statuts* » ?

Première motivation : Ayant fait le constat que les organisations syndicales confédérées ne sollicitaient pas ou trop peu l'avis de leurs membres que sont les syndicats (en contradiction avec les fondements du *fédéralisme* ² et en contradiction avec le principe de *subsidiarité* ³) beaucoup de salariés, parfois eux-mêmes syndicalistes, ont décidé de constituer un nouveau syndicat satisfaisant les conditions de la loi de 2008 (deux ans d'existence, etc).

Deuxième motivation : Etre adhérent du syndicat SM-TE, c'est être invité de droit à l'Assemblée générale annuelle du syndicat et pouvoir participer aux votes.

Dans toutes les entreprises qui relèvent de ses statuts (conventions collectives de la métallurgie), le syndicat SM-TE a la capacité de :

- susciter** la création de sections syndicales,
- désigner** un RSS (Représentant syndical de section),
- négoier** un PAP (Protocole d'accord préélectoral),
- déposer** des listes de candidats au premier tour des élections professionnelles (CSE),

et dans les entreprises où il a obtenu la *représentativité*, si ses listes obtiennent au moins 10% aux élections du 1^{er} tour des membres titulaires du CSE, le SM-TE a la capacité de :

- désigner** un DS (Délégué syndical) ou un DSC (Délégué syndical central),
- négoier** les accords d'entreprise ou d'établissement,
- délivrer** des reçus fiscaux pour obtenir une déduction ou un crédit d'impôts (66%),

et bien sûr :

- d'ester** en justice.

¹ Le mot *syndicat* vient du grec *syn*, et *diké* qui veulent dire « avec, ensemble » et « justice ». Quel noble et joli mot ! « Travaillons ensemble pour la justice » : voilà une belle maxime pour le SM-TE !

² A l'origine : contrat librement conclu entre personnes morales qui jouissent des mêmes droits (Mikhaïl Bakounine, Pierre-Joseph Proudhon, Hyacinthe Dubreuil)

³ Celui qui est hiérarchiquement au-dessus (personne physique ou morale) doit *servir* certainement, *respecter* les attributions de chacun, *aider* éventuellement et *remplacer* exceptionnellement (Pie XI, Michel Creuzet, Alphonse Bréguou)

Principes d'action

Le contrôle des « syndicats de salariés », soit par les salariés soit par le patronat, est un enjeu crucial. Etre « indépendant » de l'employeur ne veut pas dire être « contre l'entreprise qui nous nourrit » mais plutôt la servir comme un *bien commun*. L'entreprise est avant tout une communauté de travail et pas seulement un moyen de faire de l'argent pour le profit de quelques-uns dans une économie qui n'est plus au service de l'homme mais de la finance et de la marchandisation de ce qu'il y a de plus sacré.

Résultats électoraux obtenus en 2018

Les entreprises où le SM-TE a obtenu la représentativité :

- ❑ ERAMET à Trappes (12,61 % en mars 2018),
- ❑ Technocentre RENAULT à Guyancourt (10,10 % en novembre 2018).

Pourquoi payer une cotisation ? Pourquoi cotiser au SM-TE ?

Si le syndicat n'est pas financé par ses adhérents, posons-nous la question : par qui est-il financé ? Etat et collectivités territoriales, Communauté européenne, MEDEF et UIMM, les grands groupes des entreprises, les organismes paritaires, les partis politiques ... ? « *On chante comme la main qui donne le pain* ».

Statutairement, le syndicat SM-TE : « *prohibe tout financement d'origine patronale ou politique* » (ART. 4) et ne vit que de la cotisation de ses adhérents pour agir et financer :

- ❑ **la solidarité** entre sections syndicales et permettre la création de nouvelles, ceci dans les champs professionnel et géographique définis par nos statuts,
- ❑ **des experts**, juristes ou avocats, pour une défense efficace des salariés. Les services RH de nos entreprises emploient des spécialistes, juridiques ou autres, qui sont comme les « permanents » de l'employeur. Le syndicat doit pouvoir s'appuyer sur des compétences équivalentes pour rétablir l'équilibre,
- ❑ **les moyens de communication** (tracts, site web) et soutenir des campagnes électorales.

Nos barèmes sont abordables et ne peuvent être un obstacle à l'adhésion (barèmes 2020) :

Catégories socioprofessionnelles	Cotisation annuelle de base ⁴	Cotisation recommandée pour les salariés des entreprises où le SM-TE est représentatif
Apprenti	22,00 euros	66,00 euros
Sans emploi	22,00 euros	66,00 euros
Ouvrier-Employé	33,00 euros	99,00 euros
Technicien-Agent de Maîtrise	44,00 euros	132,00 euros
Cadre-Ingénieur	55,00 euros	165,00 euros
Retraité	55,00 euros	165,00 euros

Comment se syndiquer au SM-TE ?

Prenez contact avec le syndicat par mail : sm-te@travaillonsensemble.org ou par téléphone : 06.98.05.13.80, téléchargez le bulletin d'adhésion et les statuts du SM-TE.

Au plaisir de pouvoir échanger avec vous et peut-être de vous accueillir comme nouvel adhérent.

« Travaillons ensemble » à la reconstruction du syndicalisme pour une VRAIE représentation des salariés en entreprise dans les *Instances Représentatives du Personnel* (IRP) et pour la défense de nos droits légitimes !

Et si vous ne relevez pas de la Métallurgie ?

Comme le SM-TE et le SA-TE, créez vous aussi votre syndicat professionnel dans l'esprit de l'indépendance « Travaillons ensemble », sous le seul le contrôle des salariés. Contactez-nous.

Versailles, le 23 décembre 2019

Olivier Debesse
Secrétaire Général du SM-TE



www.travaillonsensemble.org

sm-te@travaillonsensemble.org

⁴ L'adhésion au syndicat SM-TE ne donne pas droit à déduction d'impôt ou crédit d'impôt, excepté dans les entreprises ou établissements où le SM-TE est devenu représentatif